



Compte rendu de la conférence préalable à la soumission des propositions pour l'élaboration et la conduite d'un plan d'apprentissage du Compact électricité du Sénégal

Date et heure : 15 septembre 2023 à 15 heures

Lieu : Salle de conférence KOUNOUNE / MCASII

Participants :

Pour MCA-Sénégal II :

- Marème Ndoye KANE : Directrice du Suivi Evaluation et Analyses Economiques (DSEAE) ;
- Ibrahima BA, Manager à la DSEAE ;
- Ndèye Awa FAYE BODIAN, Manager, Direction Passation de Marchés ;
- Birama GUEYE, Manager, Direction Passation de Marchés ;
- Moussa SOW: Senior Procurement Specialist / DT-Global ;
- Mme Rondro Carole Ravoajarison, Senior Procurement Specialist /DT-Global

Pour les Consultants en ligne :

- BBA
- EMG
- MATHEMATICA
- SETYM
- MANITO

1. INTRODUCTION

Le présent compte rendu fait suite à la réunion de pré-soumission relative à la Demande de Propositions pour **l'élaboration et la conduite d'un plan d'apprentissage du Compact électricité du Sénégal.**

La réunion s'est tenue en ligne et a été présidée par la Direction de la Passation des Marchés de MCA-Sénégal II.

Après avoir introduit l'objet de la réunion et souhaité la bienvenue aux représentants des Firmes de Consultants et il leur a été demandé de décliner le nom des firmes qu'ils représentent.

Madame Marème Ndoye KANE, Directrice du Suivi Evaluation et Analyses Economiques a expliqué la procédure de déroulement de la conférence préalable et a indiqué que les présentations seront faites successivement par le Projet et par le Procurement Agent.

2. PRESENTATION PAR LA DIRECTRICE DU SUIVI-EVALUATION ET DES ANALYSES ECONOMIQUES

La présentation sera articulée autour des points suivants :

- Présentation du Compact ;
- Présentation de la Direction Suivi-Evaluation et Analyses Economiques ;
- Présentation de la mission objet de la Demande de Propositions ;
- Rappel du processus de Passation des Marchés selon les Directives du PPG de MCC.

Présentation du Compact

Dans son introduction, Mme KANE a rappelé les conditions d'éligibilité au financement du Compact et est revenue sur les différentes étapes du processus notamment :

- Phase de formulation du Compact Électricité du Sénégal ;
- Accord International de Don entre l'État du Sénégal et le Gouvernement des États-Unis à travers la MCC ;
- Phase de mise en œuvre du Compact Électricité du Sénégal

Elle a ensuite rappelé les composantes du programme Compact Energie du Sénégal qui s'articulent autour des trois grands projets majeurs financés par le Gouvernement américain pour un don d'un montant de **550 millions de dollars US** auquel s'ajoute une participation du Gouvernement du Sénégal à hauteur de **50 millions de dollars US** :

- **Le Projet transport** qui a pour objectif de fournir de l'électricité de qualité à partir des sources les moins coûteuses à la disposition de Senelec afin de répondre à la demande croissante sur le réseau interconnecté du Sénégal. Avec un budget de 403 millions USD, ce Projet touchera 4,6 millions de bénéficiaires ;
- **Le Projet Accès** qui a pour objectif d'accroître l'offre et la demande de qualité dans les zones rurales et périurbaines du Sénégal : il cible 181 mille Bénéficiaires avec un budget de 63 millions USD ;
- **Le Projet Réforme** pour un budget estimé à 47 millions de dollars US vise à créer un environnement propice à l'amélioration de la viabilité financière du secteur de l'électricité et à la bonne gouvernance du secteur dans le but d'améliorer la qualité et la quantité de l'approvisionnement en électricité : il vise 12.6 millions Bénéficiaires.

A côté de ces trois projets il y a les activités transversales dont le **Genre et Inclusion Sociale, la Performance Environnementale et Sociale** qui se fondent sur les Directives du bailleur, c'est-à-dire dans le respect des exigences en matière de genre et inclusion sociale et de la performance environnementale : ces deux aspects sont beaucoup pris en compte dans les trois projets.

Présentation de la Direction Suivi-Evaluation et Analyses Economiques

La troisième activité transversale du Compact est le Suivi Evaluation et Analyses Economiques qui porte aujourd'hui cette activité de **Learning agenda** aussi appelé **Plan d'apprentissage**.

Le Suivi Evaluation comprend deux composantes :

- la composante **Suivi** qui est une collecte systématique de données et d'indicateurs spécifiques pour évaluer les progrès qui sont accomplis envers les résultats qui sont consignés dans la logique du Projet. Pour rappel un Plan de Suivi-Evaluation est disponible sur le site de MCA et retrace pour les trois Projets aussi bien les schémas logiques, c'est-à-dire les liens de causes à effets, mais également les indicateurs qui ont été identifiés et toutes les informations relatives à ces indicateurs.

Dans la phase de mise en œuvre la Direction Suivi-Evaluation va mettre un accent particulier sur le Suivi.

- la composante **Evaluation** sera conduite par le bailleur du fait que MCA-Sénégal II est juste là pour la durée de mise en œuvre du Compact, c'est-à-dire jusqu'en septembre 2026. Cette évaluation sera une appréciation systématique et objective de la conception, de la mise en œuvre et des résultats des Projets.

Le bailleur recrute pour chaque Projet des évaluateurs indépendants qui vont apprécier les effets du Compact. Au cours de cette évaluation trois questions sont généralement posées :

- est-ce que le Projet a été mis en œuvre comme prévu ?
- est-ce que les résultats escomptés ont été atteints ?
- sinon pourquoi ?

Le Suivi-Evaluation en tant que tel repose sur trois principes des Directives de Suivi-Evaluation :

- La redevabilité qui est l'obligation de rendre compte ;
- L'apprentissage qui est le désir d'apprendre : c'est sur ce principe que s'inscrit la présente Demande de Propositions et
- La transparence qui est l'obligation de rendre publics tous les résultats du Compact.

Selon la loi fondatrice de la MCC, les investissements doivent inclure des objectifs spécifiques qui doivent être réalisés pendant la durée du Compact, la responsabilité envers la réalisation des objectifs, les cibles à atteindre pour les résultats et les jalons.

Pour le M&E tous les indicateurs font l'objet de cible mais également de valeur de base pour suivre les progrès qui sont réalisés, les bénéficiaires qui sont identifiés et une stratégie du pays pour soutenir le progrès après la durée du Compact.

3. PRESENTATION DE LA MISSION

Le **Learning agenda** est un plan d'apprentissage pour le Compact. Il découle de la volonté d'éclaircir la compréhension des relations qui sont établis dans les logiques de projet. La finalité étant de fournir des rétroactions rapides qui permettront de pouvoir s'adapter très rapidement en vue d'atteindre les objectifs escomptés dans les meilleures conditions et surtout de générer des connaissances permettant de faciliter l'amélioration des interventions futures des programmes d'électricité des bailleurs, mais également du Gouvernement.

Il est donc question de retracer les leçons apprises des interventions du Compact et les documenter. A cet effet des objectifs spécifiques ont été fixés à savoir de :

- fournir des réponses rapides d'apprentissage qui sont identifiées ;
- Etablir une compréhension des relations de causes à effets qui sont établies dans les schémas logiques de façon à pouvoir contribuer à la théorie du changement ;
- Documenter les leçons, donc avoir une base de connaissances ;

- Tirer des apprentissages de façon à améliorer les interventions futures des bailleurs et du Gouvernement et ;
- Fournir une stratégie d'appropriation efficace des connaissances et de capitalisation des leçons apprises.

MCA-Sénégal II étant mis en place uniquement pour la durée du Compact et du fait que certains résultats ne seront ressentis qu'après le Compact, il est envisagé à travers cet exercice un Plan d'apprentissage post Compact que le Gouvernement peut s'approprier pour suivre les activités qui sont entamées à travers ce Learning Agenda. C'est le lieu de noter qu'à travers le Compact il y a des acteurs qui sont identifiés comme étant des entités de suivi post-Compact qui suivent les réalisations de sorte qu'après le Compact une évaluation puisse être menée entre la MCC et ces acteurs identifiés.

La mission se déroulera sur **une durée de 33 mois** c'est-à-dire sur toute la période restante du Compact

Acteurs concernés au cours de la mission : Trois acteurs sont concernés :

- ✓ **MCA-Sénégal II** qui est le commanditaire de la conception et de la mise en œuvre du Learning Agenda et qui est aussi signataire de la convention avec les structures académiques.
- ✓ **La firme chargée de la mise en œuvre** qui devra :
 - Concevoir le Plan d'apprentissage ;
 - Déterminer la méthodologie de mise en œuvre ;
 - Mettre en œuvre le Plan conformément au Cahier des Charges ;
 - Faciliter l'accès des données primaires aux apprenants enrôlés dans le cadre de cette activité à travers une convention de partenariat avec MCA-Sénégal II ;
 - Elaborer un Plan d'apprentissage Post-Compact pour le secteur de l'électricité.

Le démarrage de la mission est prévu en janvier 2024.

✓ **Les structures académiques**

- Elles sont signataires d'une convention de partenariat avec MCA-Sénégal II pour faciliter et encadrer l'enrôlement d'apprenants (06 au total) en grade de Master ou post-doc.
- Elles seront aussi chargées de l'accompagnement des étudiants pour réaliser leurs mémoires de Master ou les travaux Post-doc.
- Elles accompagneront MCA-Sénégal II dans la capitalisation des résultats au bénéfice du monde scientifique.

La signature des conventions est prévue courant décembre 2023.

Quels sont les livrables à fournir au cours de la mission ?

Tâche 1 : phase de démarrage

Le Consultant fournira un rapport provisoire de démarrage et un rapport définitif de démarrage.

Tâche 2 :

Le Consultant fournira un Plan d'apprentissage provisoire indiquant les critères de sélection des apprenants.

Il présentera au cours d'un atelier, le Plan d'apprentissage provisoire.

A l'issue de l'atelier le Consultant soumettra le Plan d'apprentissage final

Tâche 3 :

Le Consultant élaborera une base de données énergétiques pour le programme d'apprentissage. A noter que cette tâche est optionnelle.

Il élaborera ensuite des notes d'apprentissage (10 au plus) et organisera des ateliers de partage des résultats (trois au plus).

Il soumettra trois rapports de recherches (pour Projet Transport, Projet Accès et Projet Réforme).

Il fournira un rapport final consolidé de recherche.

4. PRESENTATION PAR LE PROCUREMENT AGENT DES CONDITIONS SPECIFIQUES DE CONCURRENCE ET FORMULATION DE RECOMMANDATIONS AUX PARTICIPANTS POUR UNE MEILLEURE PREPARATION DES PROPOSITIONS A SOUMETTRE ;

La présentation du Procurement Agent était axée sur les conseils pratiques, notamment les dispositions que les Consultants devront prendre pour une bonne préparation de leurs propositions, les avantages comparatifs et le rappel des principes de Passation de Marchés dans le cadre des financements du Compact.

A cet effet, il est demandé aux Consultants de s'approprier la Demande de Propositions en lisant attentivement le dossier, sans négliger aucun détail, pour se donner toutes les chances de soumettre la meilleure Proposition possible.

Par ailleurs il a été rappelé que les propositions seront évaluées par un panel indépendant mis en place par MCA Sénégal II. Ce panel produira un rapport argumenté sous-tendu par des commentaires sur les forces et les faiblesses relevées pour chaque Consultant et pour chaque critère.

Il a ensuite été rappelé de manière succincte les incitatifs offerts aux soumissionnaires dans le cadre des Compacts MCC, pour donner une meilleure perception du système dans lequel les consultants vont soumissionner. Il a été enfin formulé les recommandations sur les différents critères d'évaluation notamment la capacité organisationnelle et l'expérience du Consultant, l'approche méthodologique et le plan de travail et la qualification du personnel clé. Au nombre de ces recommandations, le soumissionnaire devra tenir compte des aspects suivants en préparant sa proposition :

3.1 Expérience du Consultant :

Privilégier les alliances entre Bureaux dans le cadre de groupement à formaliser, pour développer des complémentarités et mieux répondre aux exigences ; formuler clairement et de manière exhaustive les références proposées pour en faciliter leur évaluation par le panel en gardant à l'esprit qu'une vérification des références est faite en cours d'évaluation, par MCA-Sénégal II.

3.2. Méthodologie :

S'assurer que la méthodologie est exhaustive et couvre tous les aspects de la mission, que toutes les exigences particulières ont été prises en compte et bien adressées; bien structurer la note de méthodologie de manière à faciliter l'évaluation; arrimer la méthodologie aux spécificités et contexte de la mission et éviter des formulations généralistes; s'assurer de la cohérence du Plan de travail par rapport à la méthodologie développée, du bon phasage des

différentes activités à mettre en œuvre; s'assurer que le plan de charge de chaque Personnel clef est suffisant.

3.3 Personnel-clé :

Respecter les exigences des TdR afférentes à la qualification du Personnel-clé, autant que possible, mobiliser des Experts qui répondent à tout point de vue aux exigences fixées, afin d'engranger le maximum de points ; si ce personnel n'existe pas en interne, aller le coopter ailleurs ; s'assurer de la disponibilité des Personnels clefs proposés pour la mission et fournir les CV suivant le format édicté dans la DP pour en faciliter l'exploitation par les évaluateurs.

3.4 Contrôle Qualité des Propositions :

S'imprégner suffisamment de la Demande de propositions dans toutes ses dimensions (I.T.C, TdR, Clauses contractuelles, etc.); dresser une check List pour s'assurer que l'ensemble des pièces constitutives de la proposition ont été réunies ; mettre en place un mécanisme de revue (Contrôle qualité) et procéder à une auto-évaluation de la proposition et aux ajustements nécessaires, avant sa finalisation; s'assurer que la proposition a été signée par la Personne dûment habilitée de par les statuts (à défaut établir une procuration pour la personne mandatée); soumettre la proposition dans les délais prescrits dans la demande de proposition et selon la procédure de soumission décrite dans la DP, puisque, passé le délai, la proposition ne sera pas acceptée; répondre avec promptitude aux sollicitations de compléments d'informations qui pourraient être adressées en cours d'évaluation.

3.5 Recommandations spécifiques sur les modalités de E-soumission, objet de l'Annexe 1 à la Section II de la Demande de propositions

Compte tenu de l'occurrence des problèmes notés à ce niveau, de fortes recommandations ont été formulées pour que les Consultants s'imprègnent bien des instructions afférentes au mode de soumission de la proposition. Dans la présentation, deux diapositives ont été consacrées à ces modalités, objet de l'Annexe 1 à la Section II de la Demande de propositions.

5. SÉANCE DE QUESTIONS/ RÉPONSES:

A la fin des présentations, des questions orales ont été posées par les participants. Ces questions concernaient particulièrement le choix et la participation des vérificateurs.

Des réponses orales ont été apportées à ces questions. Cependant, il a été demandé aux participants de formuler par écrit toutes ces questions et d'autres éventuellement et de les transmettre au Procurement Agent qui répondra à travers un bulletin Questions/Réponses qui sera envoyé à tous les soumissionnaires potentiels.

Il a été rappelé dans ce sens que les Consultants peuvent demander des clarifications par courriel au plus tard vingt (20) jours avant la date limite de soumission des propositions, de manière que les réponses soient communiquées à tous les Consultants au plus tard dix (10) jours avant la date limite de soumission des propositions.

Les demandes de clarifications doivent être adressées au Procurement Agent de MCA Sénégal II à l'adresse : IDUSMCASenegalPA@dt-global.com

Tous les points de l'ordre du jour étant épuisés, les remerciements ont été renouvelés aux Firmes pour l'intérêt manifesté pour la mission.

Moussa SOW